



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE



**La commune de Colomby-Anguerny**

**Affiché le : 9 mai 2019**

2 et 4 rue du régiment de la chaudière

14610 COLOMBY-ANGUERNY

Tél : 02 31 80 08 30

[secretaire@anguerny.fr](mailto:secretaire@anguerny.fr)

mail : [mairie@anguerny.fr](mailto:mairie@anguerny.fr) ou

### **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Colomby-Anguerny lance une consultation pour la Gestion et l'Exploitation d'une micro-crèche**

Délégation de service public simplifiée

**Identité de la Collectivité délégante :**

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) de COLOMBY-ANGUERNY

Monsieur le Président – 2 et 4 rue du régiment de la Chaudière – 14610 COLOMBY-ANGUERNY

**Objet de la délégation de service public :**

**Gestion et exploitation de la micro-crèche du CCAS de COLOMBY-ANGUERNY.**

Le CCAS loue des locaux au bailleur social « Partélios Habitat » afin d'installer une micro-crèche appelée « BAMBYNY », située rue du Bout Maçon dans l'ensemble « les deux villages » proche de la mairie et de l'école.

**Procédure de passation :** Procédure simplifiée de délégation de service public conformément au code de la commande publique (articles L.3111-1 et suivants, articles R.3111-1 et suivants)

**Durée prévisionnelle de la délégation :** 5 ans non renouvelable

**Date de début des prestations :** Août / septembre 2020.

**Date prévisionnelle de fin des prestations :** 31 août 2025 avant renouvellement possible

**Caractéristiques principales de la délégation :** Dans le cadre de la présente consultation, le CCAS recherche un prestataire auquel seront confiées la gestion et l'exploitation d'une micro-crèche pour jeunes enfants de 10 semaines à 6 ans avec une capacité d'accueil simultanée limitée à dix enfants au maximum.

Le CCAS mettra des locaux en rez-de-chaussée d'une surface de 125m<sup>2</sup> et 100 m<sup>2</sup> en extérieur à la disposition du prestataire l'infrastructure nécessaire à ce service ainsi que l'équipement mobilier pour son fonctionnement.

Le loyer sera de 1 000€ par mois et révisable tous les ans à échéance selon le taux INSEE de l'indice de la construction.

Les recettes seront effectuées d'une part sur la participation horaire de la famille qui s'appuie sur un taux d'effort, modulé en fonction du nombre d'enfants à charge, appliqué à ses ressources, et d'autre part du versement de la prestation de service unique (PSU) de la caisse d'allocation familiale du Calvados.

La participation demandée à la famille est forfaitaire et couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris les repas, les couches, les produits de soin et d'hygiène.

Le prestataire percevra en contrepartie, une somme forfaitaire annuelle, payable courant du deuxième trimestre de l'année, calculée sur le reste à charge de la structure moins le montant perçu par la collectivité par le contrat enfance jeunesse (CEJ) de la CAF.

**Conditions de participation :** Pour la remise de sa proposition, le candidat devra produire un dossier comportant.

les pièces suivantes :

- ❖ La lettre de candidature
- ❖ La déclaration sur l'honneur dûment signée et datée par le candidat pour justifier :
  - ➤ Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,
  - ➤ Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir (infraction au titre de ses obligations fiscales et sociales ; procédure de liquidation judiciaire ; faillite personnelle, infraction au droit du travail, infractions à l'article 29 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées)
  - ➤ Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions de travail dissimulé (art. L. 8221-1 et suivants du code du travail), de marchandage (art. L. 8231-1 et suivants du code précité), de prêt illicite de main d'œuvre (art. L. 8241-1 et suivants du code précité) ou d'emploi d'étrangers sans titre de travail (L. 8251-1 et suivants du même code),
- ❖ Capacités du prestataire (compétences, effectif, organisation...),
- ❖ Note exposant les moyens (logiciels, matériel, ...), les intervenants (CV détaillés) et la répartition des rôles dans l'équipe au cours de la réalisation de la mission
- ❖ Garanties financières (indication du chiffre d'affaire réalisé les 3 dernières années pour des prestations de même nature).
- Relevé d'identité bancaire ou postal ;
- K-bis ;
- Présentation du candidat (nom, forme juridique, raison sociale, numéro de siret, copie intégrale des statuts, composition des organes de direction, moyens humains et matériels généraux, qualifications professionnelles, bilan, compte de résultat et chiffre d'affaire des deux derniers exercices)
- Attestations d'assurances responsabilité civile professionnelle pour les activités objets de la présente délégation

Les pièces de son offre :

- Une note sur les méthodes et moyens que le candidat compte mettre à la disposition de la collectivité pour assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers concernés ;
- Un état des moyens humains et matériels spécifiquement affectés au service ;
- Un document présentant les références et expériences dans le domaine concerné ;
- Une note présentant le contenu pédagogique qui sera proposé aux enfants (en fonction des âges différents) ;
- L'organisation mise en place pour l'exploitation du service et la gestion des relations avec les usagers
- Les conditions financières proposées : compte d'exploitation pour 3 ans.

**Durée de validité de l'offre**

L'offre sera valable pendant toute la durée du contrat.

**Critères de sélection des candidatures :** Garanties professionnelles et financières du candidat. Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

**Ouverture des plis et critère de sélection des offres :**

La commission d'appel d'offres du CCAS procédera à l'ouverture et à l'enregistrement des candidats.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, en cas d'absence ou d'omission de certaines pièces, le CCAS pourra demander aux soumissionnaires concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai de 6 jours maximum.

Le CCAS éliminera les candidatures qui ne seront pas accompagnées des pièces mentionnées au présent règlement de la consultation ou qui ne présentent pas les capacités et aptitudes suffisantes au regard de l'objet du contrat et de ses conditions d'exécution.

**Jugement des offres**

- ✓ Qualité du projet pédagogique : 20 %
- ✓ Organisation et continuité du service public / relations avec les usagers : 30 %
- ✓ Moyens humains et techniques / Références récentes : 20 %
- ✓ Conditions financières proposées : 30 %

**Date limite de réception des offres :**

**24 mai 2019 à 12h00**

**Renseignements et retrait du cahier des charges :**

Par courrier, par mail [mairie@anguerny.fr](mailto:mairie@anguerny.fr), ou sur place : Mairie de Colomby-Anguerny – 2 et 4 rue du régiment de la Chaudière 14610 COLOMBY-ANGUERNY – Tél. 02 31 80 08 30.

**Conditions de remise des offres :**

En recommandé avec AR ou déposé contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

Mairie de COLOMBY-ANGUERNY  
2 et 4 rue du régiment de la Chaudière  
14610 COLOMBY-ANGUERNY

Mention sur l'enveloppe : DSP Micro-crèche de COLOMBY-ANGUERNY « BAMBYNY »

**Date d'envoi de l'avis à la publication : 9 mai 2019.**

**Affichage panneaux de la mairie**

**Site internet de la commune**

**Envoi par AR à des prestataires connus du marché.**

